

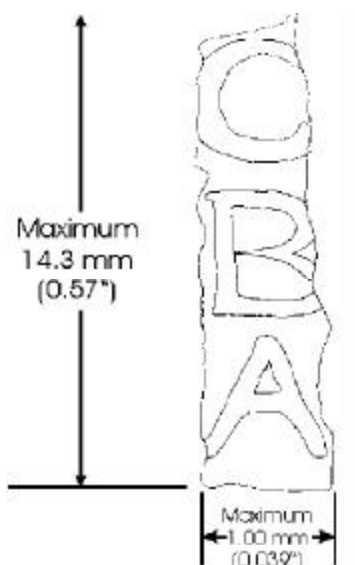
Annexe 6.15 : Niveaux de classification des déchiqueteuses

Voici une liste des niveaux de classification des déchiqueteuses de documents définis dans une norme intitulée « Destruction dans l'intérêt national - Norme d'évaluation de sécurité ». Les figures 1 et 2 illustrent ces définitions. Les exemples 1 et 2 sont des **exemples réels** de petits morceaux de papier obtenus par le déchiquetage de documents en utilisant du matériel de **type II et III**.

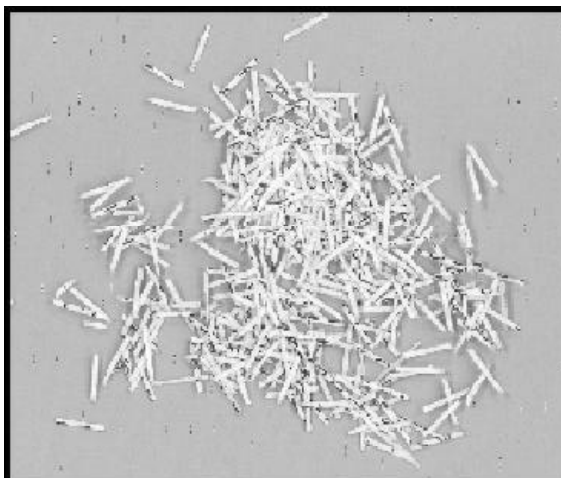
TYPE II

- Un seul morceau de papier déchiqueté ne doit pas dépasser **1,00 mm de largeur et 14,3mm de longueur**, à condition qu'il n'y figure pas plus d'un caractère alphanumérique complet sur une ligne et pas plus d'un caractère alphanumérique complet sur la ligne se trouvant immédiatement au-dessus et celle se trouvant immédiatement en-dessous de ladite ligne. Conformément à ce qui précède, il ne devrait pas y avoir plus de trois caractères alphanumériques* complets sur chaque morceau de papier déchiqueté.

FIGURE 1
Exemples réels



EXEMPLE 1
1,00 mm de largeur et 14,3 de longueur.
Voir la taille réelle ci-après



Remarques : Aux fins de la présente norme, un caractère alphanumérique ne peut être plus petit que 15 car/po avec 6 lignes/po.

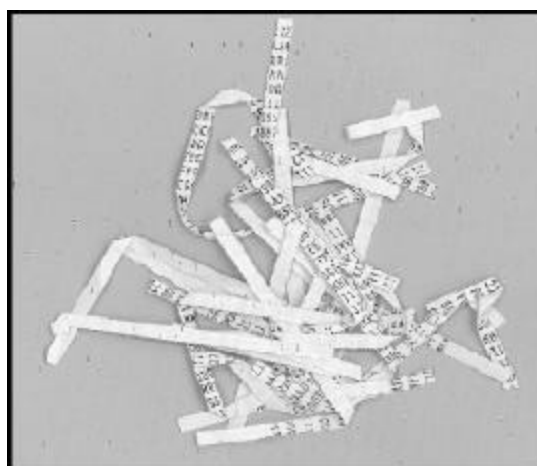
TYPE III

- Un morceau de papier déchiqueté ne doit pas être plus gros que 5,0 mm (0,20 po) de largeur et peut avoir n'importe quelle longueur à condition qu'il n'y figure pas plus de trois caractères alphanumériques* complets sur chaque ligne.

FIGURE II
Exemples réels



EXEMPLE II
5,0 mm (0,20 po) de largeur et n'importe
quelle longueur.
Voir la taille réelle ci-après.



Remarques : Aux fins de la présente norme, un caractère alphanumérique ne peut être plus petit que 15 car/po avec 6 lignes/po.